



## Partage-notaire-liquidation

Par **partage**, le **21/07/2016** à **11:26**

Bonjour

J'ai achetée une maison en couple, je n'étais pas mariée et maintenant j'ai prouvé que l'argent dont j'ai mis pour cette maison est à moi.

Le notaire est en train de faire l'acte de liquidation pour supprimer son nom de la maison pour qu'elle soit à 100% en mon nom.

Je bénéficie de l'aide juridictionnelle donc les frais de l'Etat sont à 2.5% ils sont gratuits pour moi.

Combien coûte les frais du notaire?

La valeur de la maison est actuellement de 40,000 euros.

Est-ce que les frais sont calculés sur 40,000 euros ou 20,000 euros parce que mon nom est déjà sur le titre de la maison, donc j'ai besoin que son nom soit supprimé.

Merci beaucoup.